

SAISON 2024/2025

CAHIER DES CHARGES COMPÉTITIONS



RAPPEL IMPORTANT

Le jour de la compétition le *PASSEPORT SPORTIF* de chaque inscrit **DEVRA** *être présenté et DEVRA être à jour* :

- ETIQUETTE licencié apposée
- RENSEIGNEMENTS du club et Titulaire
- AUTORISATION PARENTALE remplie et signée (saison en cours)

Aucun passeport sera délivré le jour de la compétition.

LA PESÉE en club est OBLIGATOIRE pour l'inscription d'un compétiteur en combat.

Un club, qui serait persistant à présenter des compétiteurs avec un écart systématique de poids entre l'inscription et le contrôle/peser, pourrait se voir refuser l'accès à la compétition pour l'ensemble de ses inscrits en combat.

Chaque club, ayant des inscrits en combat, est en charge de leur fournir les protections et équipements personnels réglementaires.

Tout compétiteur qui ne remplirait pas ces conditions le jour de la compétition pourra se voir refuser l'accès à la compétition et par conséquent ne pas accéder au niveau Régional.

LA COMMISSION SPORTIVE.



LE CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges **constitue la base des règles et directives** pour l'organisation des manifestations départementales.

Il définit les **obligations et responsabilités** réciproques des différents partenaires selon les règlements en vigueur : **statuts**, **règlement intérieur**, **règlement technique du département**.

Ce cahier des charges a pour objet d'être incitatif à organiser des compétitions départementales en partenariat entre le département et le club local.

Il a pour but, après lecture, d'aider l'organisateur dans les meilleures conditions afin que ce dernier puisse répondre à toutes les situations (mêmes imprévues).

CANDIDATURE À UNE MANIFESTATION DÉPARTEMENTALE

Tout organisateur devra déposer sa candidature en pleine connaissance du présent cahier des charges au siège du département et être à jour de ses cotisations.

Un exemplaire sera téléchargeable sur le site Internet du département.

Le Comité Directeur examinera chaque demande après avis des commissions techniques compétentes (validée par le Comité Directeur) et informera les clubs demandeurs.

L'organisation d'une compétition sera assujettie à la mise en place d'un Comité d'Organisation composé par :

■ Les autorités locales organisatrices:

- le Président de l'association support
- les membres actifs de l'association (professeurs, bénévoles,...)

et

■ Les membres du département:

- le Président du département (ou son représentant)
- le Directeur Technique (ou son représentant)
- la Commission Sportive



CAHIER DES CHARGES

" ORGANISATION COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALE "

SOMMAIRE

1°) Structure d'Accueil

- A. Aires de Compétition
- B. Vestiaires
- C. Salle (ou aire) d'échauffement
- D. Salle anti dopage
- E. Salle de briefing des arbitres
- F. Salle de repas

2°) Le Matériel

- A. Le tatami et les box de coach
- B. Matériel d'arbitrage
- C. Pèse-personnes
- D. Podium
- E. Les tables et chaises
- F. Sonorisation
- G. Matériel Informatique
- H. Fléchage
- I. Poubelles

3°) L'organisation

- A. Demande
- B. Sécurité médicale
- C. Les arbitres
- D. Invitations
- E. La billetterie
- F. Inscription
- G. La publicité

4°) Participation aux frais d'organisation

- A. Prise en charge du département
- B. Prise en charge de l'organisateur



1°) STRUCTURE D'ACCUEIL

La structure d'accueil doit être *chauffée* et d'une *capacité suffisante* pour accueillir la compétition et le public, soit 300 places minimum, et répondre aux normes de sécurité en vigueur pour l'organisation d'une manifestation sportive.

- a. <u>Aires de compétition</u>: La Commission Sportive indiquera à l'organisateur le nombre nécessaire de surfaces réglementaires de compétition qui peut varier de 2 à 4 selon l'importance de la compétition.
- b. **Vestiaires**: Les vestiaires **séparés H/F** doivent être en nombre suffisant par rapport au nombre de compétiteurs attendus.
- c. <u>Salle (ou aire) d'échauffement</u>: S'il n'existe aucune salle annexe pouvant être réservée à l'échauffement des compétiteurs, il conviendra d'organiser celui-ci dans un endroit approprié de la salle.
- d. Salle anti dopage: Elle doit être obligatoirement prévue (H/F)
- e. <u>Salle de briefing des arbitres</u>: Avant chaque début de compétition, le responsable régional de l'arbitrage organise le briefing des arbitres. **Ce briefing doit si possible se dérouler dans un local isolé.**
- f. <u>Salle repas</u>: L'organisateur se chargera de fournir des repas, *de préférence chauds,* pour les ARBITRES, la COMMISSION SPORTIVE et les OFFICIELS.

Le nombre de repas, à prévoir, est d'environ 25 maximum.

Repas, eau et café inclus sur place.

Un moment de convivialité peut-être organisé par le Club.

2°) LE MATÉRIEL

- a. Le tatami et les box de coach sont entreposés au "Cadet de Bretagne". Le club organisateur est à sa charge de les prendre et les ramener en ce lieu.
- b. **Matériel d'arbitrage :** Le matériel PC est transporté par la Commission Sportive.
- c. **Pèse-personnes**: Le département fournit les pèse-personnes.
- d. **Podium (obligatoire)**: Doit permettre la remise des récompenses en individuels et équipes. Il est fourni par le club organisateur.
- e. Une table sera prévue par les responsables afin de préparer les coupes, médailles et diplômes par catégories. Les médailles sont fournies par le département.
- f. <u>Les tables et chaises doivent être en nombre suffisantes</u>. (Penser à des protections épaisses pour ne pas abîmer les tapis).



- Pour les compétitions combat, chaque tapis devra disposer de 2 chaises pour les coachs, 4 chaises pour les arbitres, une table de marquage avec 3 chaises.
- Pour les compétitions kata, chaque tapis devra disposer de 5 chaises pour l'arbitrage, une table de marquage avec 3 chaises.
- **MEDECIN**, prévoir une table et 2 chaises

2 tables et 3 chaises pour la Commission Sportive et 1 table pour les élus.

- g. <u>Sonorisation</u>: La salle de compétition doit obligatoirement être sonorisée. Il est indispensable de prévoir au minimum 1 microphone dont 1 HF (avec ses batteries de rechange). Si possible, la sonorisation doit permettre de couvrir les espaces réservés à l'échauffement.
- h. <u>Matériel informatique</u>: Le département prévoit le matériel informatique.
- i. **Fléchage:** Le club organisateur doit s'assurer du fléchage de la salle intérieur.
- j. **Poubelles :** Prévoir une poubelle pour la commission sportive et pour le médecin

3°) L'ORGANISATION

L'organisateur doit se mettre en rapport avec le département pour faire le point avant la manifestation au moins une semaine avant.

- a. <u>Demande</u>: Les clubs qui souhaitent organiser une compétition doivent formuler une demande écrite par mail au Comité Départemental de Karaté d'Ille et Vilaine.
 - L'organisateur doit assurer la sécurité des personnes qui participent et assistent à la manifestation.
- b. <u>Sécurité Médicale</u>: La présence d'un médecin ou infirmier pour une compétition n'est pas obligatoire, cependant pour une compétition combat la présence du médecin est vivement conseillée. Il doit disposer de 1 table et 2 chaises en nombre suffisant pour pourvoir exercer sa fonction.

La trousse de secours est fournie par le département.

- c. **Les arbitres :** la convocation des arbitres est assurée par le responsable de l'arbitrage.
- d. **Les invitations :** le club organisateur gère ses propres invitations (sponsors, élus, etc....).
- e. La billetterie : Entrée gratuite pour toutes les compétitions départementales.
- f. <u>Inscriptions</u>: Les inscriptions des compétiteurs se font en ligne sur le site FFK.
- g. <u>La publicité</u>: Les médias, il est important de faire de la publicité (presse, radio, TV) autour de cet évènement.
 - Fléchage.



4°) PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Prise en charge par le Département :

- Les médailles et récompenses
- Prise en charge des Élus et Arbitres (déplacements+repas) et 1 ticket (repas+boissons).
- Les repas max 25 (soit 12€/personnes) sur facture.
- Ecoles des cadres: 1 ticket buvette (sandwich + boisson) ~5€
- <u>Transport des Tapis</u> et <u>Matériel</u> pour la compétition, impérativement stockés au même endroit "Les Cadets de Bretagne" avec document prise en charge et retour, à retourner signer au CDK.
- <u>Médecin</u> ou<u>infirmier</u> 150€ (sur facture).

Pour le club organisateur, une subvention de 300€ est accordée pour couvrir les frais d'organisation et 1€ par compétiteur inscrit.

Remboursement sur présentation des factures et bilan financier de l'événement.

Prise en charge par l'organisateur :

- Location de la salle
- La commande des repas après acceptation du devis par le Comité Départementa.